

nistre de l'Agriculture (M. Hays) est en train d'organiser.

**M. Mandziuk:** Monsieur l'Orateur, l'honorable député me permet-il de lui poser une question?

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre!

**M. Mandziuk:** Sait-il que le pâturage communautaire le plus proche est à 50 milles de là?

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre! L'honorable député sait que le règlement en vigueur en ce moment ne permet aucune question.

**L'hon. M. Laing:** Il en coûte, par bête \$1.50 par mois dans les pâturages collectifs. Dans le parc, c'est 26 cents. En somme, monsieur l'Orateur, le député a laissé entendre que je ne connaissais rien au bétail. Eh bien, je pense que je m'y connais autant que lui ou que quiconque à la Chambre. Lui et moi savons, peut-être aussi bien que n'importe qui ici, que nous n'avons pas créé ce parc pour les bestiaux et il sait que nous n'allons pas y aménager des terrains de pique-nique ou des promenades là où paissent les bêtes. Il sait,

comme tout autre député, qu'on ne peut avoir à la fois des pâturages d'une part, des terrains de pique-nique et des promenades d'autre part. Monsieur l'Orateur, je pourrais vous raconter une histoire, mais je m'en abstiendrai.

En général, comme ce parc est de plus en plus fréquenté, nous tâchons de répondre aux besoins du nombre croissant de gens qui y viennent. Le député a presque soutenu que le parc était trop grand et qu'il faudrait en remettre une partie en culture. Je ne crois pas qu'il soit sérieux. En fait, il faudrait maintenir le parc et inviter les Canadiens à s'y rendre plus nombreux et plus souvent. Si cela arrive, nous ne voulons pas de bestiaux, de faucheuses, de râtaux et de faneuses dans le parc. Nous voulons que les Canadiens jouissent de tous les parcs que nous avons au Canada. C'est pour cela qu'ils ont été créés. Entretiens, monsieur l'Orateur, nous allons délivrer des permis, l'an prochain comme d'habitude.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre! Le temps de parole du ministre est expiré.

(La motion est adoptée et la séance est levée à dix heures et trente-deux minutes.)